



AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Permis d'aménager portant sur la création de 8 macro-lots à LANNION

La société Nexity IR PROGRAMMES GFI projette la construction d'un ensemble immobilier de 367 logements rue Saint-Marc et boulevard Lafayette (parcelles CB 315, CB 333, CB 302, CB 18). Le projet comportera la construction de huit macro-lots, pour un total de 367 logements, dont au moins 30% de logements locatifs sociaux. Une voie nouvelle sera créée pour desservir le projet, à partir de l'amorce existante côté rond-point de Saint-Marc, qui rejoindra la rue de Saint-Marc à l'est. Une voie dédiée aux mobilités actives (piétons, cyclistes) traversera le projet, reliant la rue Saint-Marc au boulevard Lafayette. Une liaison sera également assurée avec le cheminement existant dans le vallon du Pen Ar Biez. Une demande de permis d'aménager a été déposée le 15 juin 2026 (PA 022 113 26 0002), elle est actuellement en cours d'instruction.

Compte-tenu de son ampleur et de sa localisation, le projet a fait l'objet d'une étude d'impact. L'autorité compétente (MRAE) a rendu un avis tacite sur cette étude, comme indiqué dans l'information reçue le 19 août 2026. L'Agence Régionale de Santé (ARS) a rendu un avis assorti de préconisations selon les futurs usages des terrains, du fait des pollutions relevées dans les sols.

Le public est invité à prendre connaissance du projet et à formuler ses observations au titre de l'article L123-19 du Code de l'Environnement. **La participation par voie électronique se déroulera du mardi 6 octobre 2026 au vendredi 7 novembre 2026.**

Les documents (permis d'aménager, avis recueillis en cours d'instruction) seront mis à disposition du public :

- sur la page dédiée au projet sur le site internet de la Ville (participation.lannion.bzh)
- à l'hôtel de Ville de Lannion (1, place du Général Leclerc), aux horaires d'ouverture habituels

Le public pourra formuler ses observations et remarques pendant toute la durée de la participation :

- sur la page dédiée au projet sur le site internet de la Ville de Lannion (participation.lannion.bzh)
- sur le registre papier mis à disposition à l'hôtel de Ville de Lannion (1, place du Général Leclerc), aux horaires d'ouverture habituels

Les observations et remarques réceptionnées après la date de clôture de la participation du public par voie électronique ne pourront pas être prises en considération.

La participation du public par voie électronique ne prévoit pas la présence d'un tiers pour recueillir l'avis du public et tirer le bilan de la consultation. Une synthèse des participations sera établie par la Ville de Lannion à l'issue de la période de participation.

Un affichage de l'avis de participation sera mis en ligne sur le site internet de la Ville, affiché en Mairie et sur place. L'avis sera également publié dans la presse locale 15 jours avant l'ouverture de la participation du public.